Ouvrir dans un navigateur

Newsletter 1 / 2021 de l'Association Cerebral Suisse

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de vous présenter le numéro de printemps de la Newsletter de l'Association Cerebral Suisse. Plusieurs fois par an, nous vous proposons des informations sur nos offres, des actualités et d'autres sujets d'intérêt.
Nous vous souhaitons une agréable lecture.
Meilleures salutations, et restez en bonne santé!

Konrad Stokar
Directeur Communication et représentation des intérêts

Cerebral

Vereinigung Cerebral Schweiz
Association Cerebral Suisse
Associazione Cerebral Svizzera

Nous cherchons du renfort: envoyez-nous votre candidature en tant que stagiaire social-e

Nous cherchons du renfort: envoyez-nous votre candidature en tant que stagiaire social-e
Pour compléter l'équipe de notre Secrétariat de Soleure, nous cherchons pour le 1er septembre ou selon accord une stagiaire sociale ou un stagiaire social (50 %). Vous trouverez l'annonce ici. Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature.

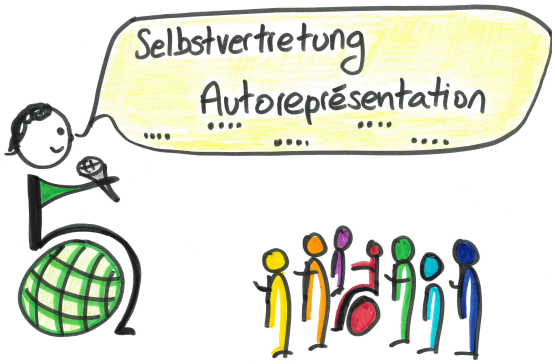

Autoreprésentation: le nouveau magazine est arrivé!

Le numéro 1/2021 du magazine est consacré à l'autoreprésentation des personnes en situation d'handicap. Où en sommes-nous dans ce domaine? Pas encore bien loin. Trop souvent, les personnes concernées ne sont pas impliquées dans les décisions portant sur leurs préoccupations. Pourtant, ces hommes et ces femmes sont les ambassadeurs les plus crédibles des questions qui les concernent. Découvrez ici les contributions à ce sujet.

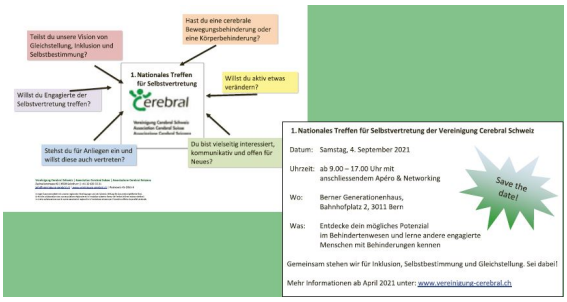

Participez à la 1re rencontre suisse des autoreprésentant-e-s de l'Association Cerebral Suisse, qui aura lieu le 4 septembre 2021 à Berne.

L'Association Cerebral Suisse organise le 4 septembre 2021 à Berne la 1re rencontre suisse des autoreprésentant-e-s. Retrouvez de plus amples informations à ce sujet dans le magazine, ainsi que sur notre site dès le mois d'avril 2021. Réservez cette date dans votre agenda!

Vereinigung Cerebral Schweiz
Association Cerebral Suisse
Associazione Cerebral Svizzera

Prise de position sur dispositions d’exécution relatives à la modification de la LAI

L'Association Cerebral Suisse a pris position sur les dispositions d’exécution relatives à la modification de la LAI (développement continu de l'AI).
Les principales conséquences pour les organisations de l’aide privée aux personnes handicapées sont les suivantes:

- Réduction injustifiée du plafond actuel des contributions de CHF 5 millions par année,
- Blocage du plafond des contributions, sans égards de l’évolution actuelle et future des besoins,
- Réduction linéaire et récurrente supplémentaire de 3% pour chaque organisation faîtière,
- Délégation de l’attribution des fonds sur la base d’une définition douteuse des priorités à l’OFAS,
- Raccourcissement du délai de reporting de 6 à 4 mois.

L'Association Cerebral Suisse ne peut pas accepter ces mesures drastiques ; elles se font au détriment des personnes en situation de handicap qui sont dépendantes des services de soutien selon l'art. 74 LAI. Nous vous tiendrons au courant de la suite de cette prise de position.

La plateforme d'emplois CléA est en ligne

La plateforme d'emplois CléA est accessible dès à présent. Toute personne à la recherche d'une-e assistant-e ou souhaitant travailler en tant qu'assistant-e personnel-le peut désormais créer gratuitement son profil sur la plateforme d'emplois CléA. Vous trouverez ici toutes les informations complémentaires. La version française suivra dans quelques mois.

Alexandre Jollien: un handicap constitue-t-il un obstacle aux relations amoureuses?

Dans cette vidéo, le philosophe valaisan se demande si un handicap constitue un obstacle aux relations amoureuses ou à l'expression de la sexualité. Il déclare notamment que la nature de l'amour est d'aider l'autre à relâcher ses tensions. Bon visionnage! (En français). Source de l'image: Shutterstock.

Reportage TeleBärn: la colocation de deux hommes en fauteuil roulant accompagnés par 12 employés

Pesche Buri et Thomas Bertolosi ont une maladie neuromusculaire. S'ils sont totalement dépendants d'une aide extérieure, cela ne les empêche pas de cohabiter en toute autonomie dans un appartement locatif conventionnel, tout en gérant leur quotidien avec un accompagnement 24 heures sur 24. Retrouvez ici le reportage de TeleBärn (en suisse-allemand):

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Sozialversicherungen BSV

Chiens d'assistance: l'AI les prend désormais aussi en charge pour les enfants et adolescents

Lors de leur session de printemps, les Chambres fédérales ont approuvé sans opposition une motion de Damian Müller, PRD, conseiller aux États lucernois. Désormais, les coûts pour les chiens d'assistance seront également pris en charge pour les enfants. Lisez à ce sujet l'article du magazine Tierwelt.

Saint-Gall: un verdict concernant la contribution d'assistance qui fera date

Les personnes majeures en situation d'handicap vivant de façon autonome ont droit à une contribution d'assistance versée par l'AI. Le montant de cette contribution est établi par l'office AI compétent sur la base d'un questionnaire standardisé. Dans un jugement rendu en décembre 2020, le Tribunal des assurances, qui siège à Saint-Gall, concluait que le besoin de soutien des personnes avec une déficience cognitive n'était pas calculé de manière adéquate et demandait à l'office AI de procéder à un nouveau calcul du montant de la contribution d'assistance. Plus d'informations à propos de ce jugement qui fera date sur insieme.ch

CAS Handicap et assistance

L'association «Leben wie du und ich» a créé, en collaboration avec la Haute école spécialisée de Lucerne (HSLU) et la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW), un cursus CAS pour les assistant-e-s personnel-le-s. Les personnes inscrites à ce cursus acquerront les outils essentiels leur permettant de travailler comme assistant-e-s personnel-le-s et de soutenir

au quotidien des personnes vivant avec un handicap.
Le cursus débutera le 23 août 2021. Une réunion d'information aura lieu le 31 mars 2021.
Inscription et informations complémentaires ici:

Parcours – sports for all: réservez désormais ces 17 jeux sympas auprès de Plusport!

«Parcours», ce sont des jeux d'intérieur et d'extérieur accessibles à tous les types de handicaps. Ce programme permet notamment aux personnes en situation de handicap/polyhandicapées de s'adonner à des activités physiques et sportives. En effet, le parcours est inclusif, car les enfants et adultes non handicapés sont toujours heureux d'y participer. Réservez autant de jeux que vous souhaitez – dès maintenant auprès de Plusport!

AGILE.CH

Die Organisationen von Menschen mit Behinderungen
Les organisations de personnes avec handicap
Le organizzazioni di persone con andicap

Prise de position d'AGILE.CH sur la protection et la sûreté pendant la pandémie

En tant qu'organisation faîtière fédérant 41 organisations d'entraide pour les personnes handicapées, AGILE.CH a rédigé une prise de position contenant huit exigences concrètes visant à améliorer la situation des personnes en situation de handicap pendant la pandémie. Vous trouverez la prise de position ici:

INCLUSION. HANDICAP

Inclusion Handicap: entrée en vigueur de nouvelles dispositions en faveur de la prise en charge de proches aidants

Le 1er janvier 2021 a marqué l'entrée en application des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur «l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches». Les mesures suivantes sont alors entrées en vigueur:

Indemnisation en cas d'absences professionnelles de courte durée pour la prise en charge de proches ou du/de la partenaire malades ou victimes d'un accident
Jusqu'à présent, les employeurs étaient tenus d'accorder des absences payées lorsqu'un-e employé-e devait assurer la prise en charge de son enfant malade ou victime d'un accident. Ils doivent désormais accorder également un tel congé de courte durée lorsqu'un autre membre de la famille ou le/la partenaire a besoin de soins en raison d'une maladie ou d'un accident, et ce, durant trois jours par événement et dix jours par an au maximum.

Adaptations du droit à l'allocation pour impotent (API) et au supplément pour soins intenses (SSI) en faveur des enfants
À l'avenir, l'allocation pour impotent et le supplément pour soins intenses de l'AI seront également versés lors d'un séjour de l'enfant à l'hôpital. Si ledit séjour dure plus d'un mois et si la présence des parents à l'hôpital reste indéniablement nécessaire, les prestations continueront d'être versées au-delà de ces limites fixées.
Vous trouverez ici toutes les informations complémentaires.

BIZEPS

Interdiction des pailles en plastique: disposition d'exception nécessaire pour les personnes en situation de handicap

L'association BIZEPS – Zentrum für Selbstbestimmtes Leben dirige à Vienne un service de consultation pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, organisé selon les critères du mouvement pour une vie autodéterminée et fonctionnant selon ses valeurs.
Dans un excellent article de blog, BIZEPS aborde- l'interdiction imminente des pailles en plastique, soulignant qu'il est urgent de prévoir une dérogation pour les personnes handicapées.

Nous serions heureux de recevoir vos commentaires et votre opinion sur notre Newsletter. Veuillez pour cela vous adresser à konrad.stokar@vereinigung-cerebral.ch. Merci beaucoup.

Impressum:
Association Cerebral Suisse
Zuchwilerstrasse 43
4500 Soleure
Se déinscrire de la newsletter